

Garantie Produit – 30 ans – Sur les Panneaux Muraux

Les panneaux muraux Naturepanel® sont garantis 30 ans, la garantie produit couvre nos panneaux contre la fissuration, la détérioration, le boursoufflement ou le décollement du stratifié et les performances d'étanchéité, à condition qu'ils aient été installés et scellés avec Naturepanel « High Grab » Adhésif /Mastic pour la viabilité de la garantie. Cet Adhésif et ce Mastic peuvent être commandés chez nos distributeurs ou magasins d'exposition.

En cas de réclamation réussie, nous remplacerons les panneaux dans le même modèle (s'ils ne sont pas disponibles dans un modèle équivalent ou autre) ou fournirons un remboursement du prix d'achat* pour les produits défectueux. La garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre associés au remplacement des produits couverts, ni les frais accessoires consécutifs ou spéciaux, ni les dommages ou pertes.

Les panneaux muraux Naturepanel sont garantis pour une utilisation domestique** normale, à compter de la date d'achat par l'utilisateur final et de leur arrivée sur le lieu d'installation désigné à l'origine de l'achat. La garantie n'est pas transférable.

Cette garantie ne couvre pas la défaillance du produit due aux cas suivants de :

- Transport et manutention.
- Installation défectueuse.
- Maintenance défectueuse du joint silicone sur tous les bords conformément aux directives d'installation. Le mastic Multipanel doit être utilisé.
- Entretien ou stockage incorrect – les panneaux doivent être stockés à plat. Les panneaux ne doivent pas être stockés verticalement contre les murs ou posés sur des tréteaux et ils doivent être entreposés à température ambiante pendant 48 heures avant l'installation.
- Dommages ou mauvaise utilisation tels que :
 - ◊ Fissures, chocs et entailles provoqués par des objets durs.
 - ◊ Rayures et dommages du stratifié causés par des objets pointus ou d'autres matériaux abrasifs, qu'ils aient été causés par un entrepreneur, une société de services ou l'utilisateur final.
- Usure normale (vieillesse) de la surface, c'est-à-dire rayures, marques de frottement ou autres marques.
- Usage de détergents inappropriés (veuillez consulter les instructions Naturepanel d'entretien et de nettoyage).
- Les différences de niveaux de brillance, visibles uniquement sous certains angles ou conditions d'éclairage ne constituent pas une réclamation valable.

Avant l'installation, les panneaux doivent être contrôlés et toute anomalie signalée, après l'installation des panneaux toute réclamation concernant ces anomalies ne sera pas couverte par cette garantie (À noter : le montage signifie l'acceptation que le produit est arrivé en bon état) :

- Correspondance des couleurs et des niveaux de brillance entre tous les panneaux et profilés.
- Si les panneaux sont installés par un artisan, leurs couleurs et leurs états doivent être approuvés par le client avant l'installation.
- Pré-assemblage des panneaux à joint hydrolock, rainure et languette avant leur installation finale pour s'assurer d'une finition précise avec des joints bien emboîtés.
- Imperfections ou défauts du stratifié - bien que peu probables. Le film plastique imprimé d'un texte protégeant le panneau doit être soigneusement enlevé pour inspecter sa surface, puis replacé pour son installation. Ceci est particulièrement important lorsque le film est imprimé ou est recouvert d'une étiquette qui peut masquer la surface du panneau.

Cette garantie ne concède aucun droit autre que ceux énoncés ci-dessus et les réclamations pour pertes ou dommages consécutifs sont spécifiquement exclues. Cette garantie n'affecte pas vos droits statutaires en tant que consommateur. La période de garantie n'est pas prolongée en cas de réparation ou de remplacement.

*La valeur de remboursement du prix d'achat est conservée pendant les 15 premières années à compter de la date d'achat. Au cours des années 16 à 30, la valeur du remboursement se dépréciera de 5 % par année.

**Le produit doit être installé et utilisé à l'intérieur dans un climat de 18 °C à 25 °C avec une humidité correspondante de 30 % à 85 %

La garantie Multipanel® de 30 ans est reconnue par Norcros Group (Holdings) Ltd T/A Grant Westfield.

Naturepanel.fr

Naturepanel®, Ocean Interiors BV, Vogt 21, 6422 RK Heerlen

☎ +49 (0)2432 891 2620 ✉ info@naturepanel.fr

Naturepanel® fait parti du Norcros Group (Holdings) Ltd T/A Grant Westfield

